



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI
17 SEPTEMBRE 2018 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers :
Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 18-09-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

RESOLUTION NO. 18-09-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 17 septembre 2018, à 19 h, et ce, **sous réserve, d'ajouter le point 14.1**, intitulé : « Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no 1384-34 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école Carlyle ».

To adopt the agenda of Regular Meeting of September 17, 2018, at 19:00, **and under reserve, by adding item 14.1**, entitled: "Filing and notice of motion of Draft By-law No.1384-34 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Carlyle School".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 7 et 10 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 19 h 49.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 août 2018

RÉSOLUTION N° 18-09-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 août 2018

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 août 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 août 2018 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 18-09-02

Subject: Adoption of Minutes of August 20, 2018 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 20, 2018, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of August 20, 2018.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .2 Liste des commandes - 25 000 \$
- .3 Rapport - ressources humaines
- .4 Liste des commandes - 10 000 \$
- .5 Liste des chèques et dépôt directs
- .6 Permis et certificats

6. Ratification des débours

RÉSOLUTION N° 18-09-03

Objet : Ratification des débours

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1er août au 31 août 2018:

Salaires et avantages sociaux: 2 248 646 \$

Fournisseurs et autres paiements: 1 914 185 \$

Frais de financement: 36 881 \$

Placements : 10 000 000 \$

Total des déboursés: 14 199 712 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-09-03

Subject : Confirmation of Disbursements

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between August 1 to August 31, 2018:

Salaries and fringe benefits: \$2,248,646

Suppliers and other payments: \$1,914,185

Financing costs: \$36,881

Investments : \$10,000,000

Total disbursements: \$14,199,712.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 18-09-04

Objet : Lavage de vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 6 106,74 \$ (taxes incluses), en 2018, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 19 093,26 \$ (taxes incluses), en 2019, pour le lavage des vitres, fenêtres et portes vitrées de divers bâtiments municipaux, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder le contrat C-2018-77 à la compagnie ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. à cette fin, aux prix unitaires soumis soit au montant de 23 949.29 \$ (taxes incluses), le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées au nouveau contrat comme suit :

Provenance:

RESOLUTION N° 18-09-04

Subject : Glass, window et glass door cleaning for various municipal building

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$ 6,106.74 (taxes included), in 2018, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal building, including as needed all accessory costs;

To authorize an expense for the amount of \$19,093.26 (taxes included), in 2019, for the glass, window and glass door cleaning for various municipal building, including as needed all accessory costs;

To award the contract (C-2018-77) to the company ENTRETIEN D'ÉDIFICES HOLIDAY 2005 INC. to undertake these works at the unit prices submitted, for the total amount of \$ 23,949.29 (taxes included), all in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2018

Budget de fonctionnement 2018

Dépense: 6 106,74 \$(taxes incluses)
Crédits: 5 576,27 \$

Provenance :
Budget de fonctionnement 2019

Dépense: 19 093,26 \$ (taxes incluses)
Crédits: 17 434,70 \$

Les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville

Imputation:
02-xxx-01-522 «Entretien et répartition - Bâtiments et terrains».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Expense: \$ 6,106.74 (taxes included)
Credits: \$ 5,576.27

Source:
Operating Budget 2019

Expense: \$19,093.26 (taxes included)
Credits: \$ 17,434.70

Credits required for this activity will be maintained in the budget, in the following manner:

Appropriation:
02-xxx-01-522 "Entretien et répartition - Bâtiments et terrains".

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Fourniture et livraison de cartouches d'encre

RÉSOLUTION N° 18-09-05

Objet : Fourniture et livraison de cartouches d'encre

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accorder à Rubanco Ltée le contrat d'approvisionnement (SMI-2018-38) pour la fourniture et la livraison de cartouches d'encre pour la période du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2019, aux prix unitaires soumis, soit au prix total estimé de 71 250,12 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

D'imputer cette dépense comme suit:

Provenance:
Budget de fonctionnement 2018 et 2019

Imputation :
02-XXX-XX-671 - Fourniture de bureau

Pour l'année 2019, les crédits budgétaires requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-09-05

Subject : Supply and delivery of ink cartridges

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To award to Rubanco Ltée the supply contract (SMI-2018-38), for the supply and delivery of ink cartridges for the period of October 1st, 2018 to September 30th, 2019, with the unit prices submitted, for the total estimated amount of \$71,250.12 (taxes included), in accordance with the tendering documents for this contract;

To charge this expenditure as follow:

Source:
Operating Budget 2018 and 2019

Appropriation:
02-XXX-XX-671 - "Fourniture de bureau"

For 2019, credits required for this activity will be maintained in the budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt

RÉSOLUTION N° 18-09-06

Objet : Imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi - 90 Roosevelt

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 76 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2017, pour l'imperméabilisation de la fondation, remplacement du drain français et du crépi au 90 Roosevelt, comprenant tous les frais supplémentaires, le cas échéant;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie EXCAVATION P. DUPRAS INC., le contrat (C-2018-76) à cette fin, au prix soumis, soit 68 968,90 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres pour ce contrat.

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Règlement d'emprunt E-1702 - Entretien des bâtiments & équipements municipaux.

Imputation :
Projet : 2 187 - Remplacement et réparation du drain français et crépis - Hôtel de ville

Poste budgétaire : 22-100-00-721.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Nettoyage des puisards

RÉSOLUTION N° 18-09-07

Objet : Nettoyage des puisards

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 45 000 \$ (taxes incluses) pour le nettoyage des puisards, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

RESOLUTION N° 18-09-06

Subject : Waterproofing of the foundation, replacement of the french drain and parging repairs - 90 Roosevelt

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$76,000 (taxes included) within the 2017 Capital Expenditures Program (PTI) for the waterproofing of the foundation, replacement of the french drain and parging repairs at 90 Roosevelt, which includes, as needed, all additional costs;

To award to lowest bidder, the company EXCAVATION P. DUPRAS INC., the contract (C-2018-76) for this purpose, at the price submitted, for a total of \$68,968.90 (taxes included), all in accordance with the tendering documents for this contract.

To charge these expenditures as follows:

Source:
Loan By-Law E-1702

Appropriation:
Project : 2 187 - « Remplacement et réparation du drain français et crépis - Hôtel de ville »

Budget account : 22-100-00-721.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-09-07

Subject : Cleaning of catch basins

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$45,000 (taxes included) to execute the contract for the cleaning of catch basins, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie SANIVAC (9363-9888 QUÉBEC INC.) le contrat à cette fin au prix unitaire soumis, soit au prix total de 41 951,50 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance :
Budget de fonctionnement 2018

Imputation :
02-415-00-458 - Services extérieurs - Nettoyage puisards

Contrat : 41 951,50 \$ (taxes incluses)
Crédits : 41 091 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To award to SANIVAC (9363-9888 QUÉBEC INC.) the contract to undertake these works with the unit price submitted, for the amount of \$41,951.50 (taxes included), in accordance with the tendering documents; and

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source:
Operating budget 2018

Appropriation:
02-415-00-458 - "Services extérieurs - Nettoyage puisards"

Contract : \$41,951.50 (taxes included)
Credits : \$41,091.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. **Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme**

RÉSOLUTION N° 18-09-08

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 août 2018:

Plan N°1 : 149, Dobie pour « Terrasse arrière et pergola »;

Plan N°5 : 383, Chester pour « Re-soumission: modification apportée aux lucarnes, ouverture arrière, mur intérieur et revêtement du toit en ardoise » doit fournir un panneau d'échantillon pour l'approbation finale;

Plan N°10 : 5910, Côte-de-Liesse pour « Agrandissement (Démolition de la partie baie services) »;

Plan N°13 : 581, Stanstead pour « Terrasse arrière »; Pas de 'pieux vissés' conformément au Règlement de construction;

Plan N°14 : 231, Lazard pour « Deux nouvelles fenêtres dans le mur latéral gauche »;

RESOLUTION N° 18-09-08

Subject : Planning Advisory Committee recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on August 24, 2018:

Plan No.1: 149 Dobie for "Rear deck and pergola";

Plan No.5: 383 Chester for "Re-submission: modification to dormers, rear opening, interior wall and slate roofing, must submit a sample board for final approval;

Plan No.10: 5910 Côte-de-Liesse for "Addition" (Demolition of the bay-services area);

Plan No.13: 581 Stanstead for "Rear deck"; No 'pieux vissés' permitted as per construction by-law;

Plan No.14: 231 Lazard for "Two new windows to the left side wall";

Plan N°15 : 467, Greenoch pour « Modification du revêtement des façades avant et latérale, des soffites et nouvelle marquise »; Sous réserve : « Option brique N°2 - « Apple Creek » (choix avec une finition plus rugueuse et 2 tons) est approuvé. Doit avoir un joint de dilatation au niveau de la ligne mitoyenne et des joints de mortier de la même couleur que ceux du voisin. Les fenêtres doivent être réinstallées plus près de la paroi externe du mur ; il faut présenter tous les détails techniques et s'assurer avec un architecte que cette modification de la finition extérieure (nouveau mur de briques) ne cause pas de problèmes de coupure thermique.

Plan N°16 : 164, Surrey pour « Agrandissement à l'arrière »; Sous réserve : « Le métal doit être de couleur brune afin de se marier à celle des fenêtres existantes de la maison. Intégrité de structure : une lettre d'ingénieur est requise pour confirmer la distance minimale de 3 mètres pour la piscine et l'agrandissement »;

Plan N°17a) : 960-964, Graham pour « Garde-corps en aluminium »; Sous réserve : Il faut soumettre les dessins techniques/d'atelier avant d'émettre le permis
Plan N°17b) : 960-964, Graham pour « Garde-corps en aluminium »; Sous réserve : Il faut soumettre les dessins techniques/d'atelier avant d'émettre le permis

Plan N°19 : 2262 Fulton pour « Modification du permis émis – Changer l'emplacement porte patio »;

Plan N°20 : 105, Kenaston pour « Terrasse arrière »;

Plan N°22 : 510 Mitchell pour « Agrandissement arrière et au-dessus du garage et réfection de la façade »;

Plan N°24 : 2630, Graham pour « Changement du revêtement de la façade avant »; La couleur grise et le parement métallique installé verticalement sont approuvés.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 septembre, 2018 et prolongée le 11 septembre 2018 pour les plans N°19 à N°35:

Plan N°1 : 440, Ellerton pour « Palier et marches en pavé uni »; Sous réserve : installer un garde-corps conformément au code;

Plan N°6 : 8270 pl. Devonshire pour « Modification des ouvertures et rénovation intérieure »;

Plan No.15: 467 Greenoch for "Modification to the front and side facades' siding, soffits and new canopy"; Subject to: option brick #2 « Apple Creek » (choice with rougher finish and 2 toned) is approved. Must have an expansion joint at the mitoyen line and mortar joints to be same color as the neighbor. Windows to be reinstalled closer to the outside plane and to review all technical details with an architect to ensure this exterior finish modification (new brick wall) does not cause thermal break issues.

Plan No.16: 164 Surrey for "Rear addition"; Subject to: "Metal color to be a brown to match that of the existing home's windows. Structural integrity: an engineer's letter is required to confirm pool and addition 3m minimal distance";

Plan No.17a): 960-964 Graham for "Aluminium railing"; Subject to: Must submit the railings' technical/workshop drawings before issuing the permit;
Plan No.17b): 960-964 Graham for "Aluminium railing"; Subject to: Must submit the railings' technical/workshop drawings before issuing the permit;

Plan No.19: 2262 Fulton for "Modification to the issued permit – Changing the patio door location";

Plan No.20: 105 Kenaston "Rear Deck"

Plan No.22: 510 Mitchell for "Addition to the rear and above the garage and façade restoration" ;

Plan No.24: 2630 Graham for "Changing the front façade's siding"; Grey colour and metal siding installed vertically are approved.

TO APPROVE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of a favorable recommendation from the CCU at its meeting held on September 7, 2018 and extended on September 11, 2018 for the plans No.19 to No.35:

Plan No.1: 440 Ellerton for "Uni-paved landing and steps"; Subject to : installing a railing as per code;

Plan No.6: 8270 Devonshire Pl. for "Modification to openings

and interior renovations";

Plan N°15 :1225, Rockland pour « Re-soumission : -changer la couleur des fenêtres pour « Bois d'Épave » (approuvé)
-Nouvelle taille (plus petite) pour la fenêtre latérale (4'-7" x 3'-0") pour un projet de : Changement des fenêtres – Agrandir la fenêtre avant au-dessous garage, nouvelles ouvertures latérales et transformer la porte et la fenêtre arrières en porte patio »; Sous réserve : les meneaux des fenêtres doivent rester de la même taille qu'existants;

Plan No.15: 1225 Rockland for " Re-submission: -changing the color of the windows to "Stressed Wood" (approved) -New size (smaller) for the side window (4'-7 " x 3'-0 ") for the following project: Changing windows - Enlarge the front window above the garage, new side openings and changing the rear door and window into a patio door"; Subject to: window mullions to remain same size as existing;

Plan N°16 : 1011, MacNaughton pour « Agrandissement latéral et arrière »; Sous réserve : Option C approuvée; avec le volume de l'escalier central tel que dessiné et présenté au CCU du 24 août;

Plan No.16: 1011 MacNaughton for "Side and rear addition"; Subject to: Option C approved; with the center staircase volume as designed and presented at the 24 August CCU;

Plan N°17A : 2211, Laird pour : « Modification des ouvertures du sous-sol, porte arrière et balcon;

Plan No.17A: 2211 Laird for: "Modifications to the basement's openings, rear door and balcony + wood siding sample";

Poursuite de la réunion : 11 septembre 2018

Extended meeting : September 11, 2018

Plan N°19 : 1935, Graham pour « Enseignes »;

Plan No.19: 1935 Graham for "Signs";

Plan N°21 : 170, Geneva pour « Modifications apportées aux plans approuvés; Revêtement »; Sujet à : Ajouter le déclin dans le pignon au lieu de la pierre et ajouter des volets autour de la fenêtre au-dessus de la porte mais sans le contour. Pergola exclue parce qu'il manque les détails ;

Plan No.21: 170 Geneva for "Modifications to the approved plans; Finishes"; Subject to: Adding the siding in the frontal peak instead of the stone finish and adding shutters on the window above the entrance but removing stone contour. Pergola excluded because of a lack of details;

Plan N°22 : 425, Lockhart pour « Vestibule, agrandissement arrière et terrasse »; Sujet à : Le mortier doit s'agencer à l'existant. La fenêtre au-dessus du garage doit être divisée en 5 et le meneau horizontal doit être légèrement remonté;

Plan No.22: 425 Lockhart for "Foyer, rear addition and deck"; Subject to: Mortar should match the existing. The window above the garage should be divided into 5 and the horizontal mullion should be slightly pulled up;

Plan N°24A): 280, Appin pour « Approbation des nouveaux finis »; Sujet à : Utiliser la couleur Gentex 'Charbon' au lieu de 'Vent de fumée';

Plan No.24A): 280 Appin for "Approval of the new finishes"; Subject to: Use the Gentex color "Slate" instead of " Windswept Smoke";

Plan N°25 : 115, Trenton pour « Agrandissement à l'arrière sur deux étages et terrasse »; Sous réserve : Être conscient que l'épaisseur de la paroi de la lucarne, comme indiquée, pourrait entraîner des problèmes techniques futurs.

Plan No.25: 115 Trenton for "Two storeys' rear addition with balcony"; Subject to: Be aware: dormer wall thickness as shown may cause future technical problems;

Plan N°26 : 2140, Sunset pour « Agrandissement à l'arrière sur 2 étages »;

Plan No.26: 2140, Sunset for "2nd storeys' rear addition";

Plan N°32 : 2305, Rockland pour « Enseigne appliquée – Linen Chest »;

Plan No.32: 2305 Rockland for "wall-mounted sign";

Plan N°33 : 5627, Ferrier pour « Enseigne appliquée »; Enseigne murale approuvée mais le bandeau au-dessus des fenêtres n'est pas permis par le règlement;

Plan N°35 :383, Chester pour « Re-soumission : approbation des finis »; Sous réserve : Doit resoumettre une nouvelle couleur pour l'acrylique parce que sa couleur est trop « jaune ».

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 24 août 2018:

Plan N°2 : 2367, Graham pour « Modifications de la façade avant (changer la couleur des fenêtres, soffites, et recouvrir la brique de déclin horizontal »); REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Les plans et les détails fournis ne sont pas complets. La finition du revêtement proposé et son application ne sont pas approuvées-On se demande comment l'élévation latérale sera traitée (en s'enroulant autour du coin). Peindre les fondations n'est pas approprié et les fenêtres et les portes noires ne sont pas acceptées; la palette de couleurs est à réviser afin de trouver celle qui améliore et unifie les tons de brique et de pierre existants. La nouvelle modulation pour les fenêtres est acceptable »;

Plan N°11 : 2358, Lucerne pour « Remplacement des fenêtres fixes par des fenêtres rétractables – Baccaro »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Bien que les locataires souhaitent ouvrir leurs espaces à l'extérieur, les modulations de fenêtres coulissantes proposées créent des conceptions et des looks individuels qui ne respectent pas l'harmonie du concept original du bâtiment. Un concept / variante de porte coulissante qui soit en harmonie avec le concept original doit être présenté »;

Plan N°12 : 2346, Lucerne pour « Remplacement des fenêtres fixes par une porte coulissante – Abe and Mary's »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Bien que les locataires souhaitent ouvrir leurs espaces à l'extérieur, les modulations de fenêtres coulissantes proposées créent des conceptions et des looks individuels qui ne respectent pas l'harmonie du concept original du bâtiment. Un concept / variante de porte coulissante qui soit en harmonie avec le concept original doit être présenté »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait

Plan No.33: 5627 Ferrier for "wall-mounted sign"; Wall-mounted sign approved but the banners above the windows are non-conforming to By-law;

Plan No.35: 383 Chester for "Re-submission: approval of finishes"; Subject to: Must resubmit a new acrylic color proposed is too "yellow".

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on August 24, 2018:

Plan No.2: 2367 Graham for "Modifications to the front facade (changing the windows' colors, soffits, and covering the brick with horizontal decline"; REFUSED for the following reasons: "The plans and details provided are not complete; proposed siding finish and its application is not approved - questioning how the side elevation will be treated (wrapping around corner). Painting the foundations is not appropriate and black windows and doors are not accepted, review color pallet to find one that enhances and ties in with the existing brick and stone tones. The new modulation for the windows is acceptable";

Plan No.11: 2358 Lucerne for "Replacing fixed windows with retractable windows - Baccaro"; REFUSED for the following reasons: "Though the tenants want to open their spaces to the outside the proposed sliding window modulations are creating individual designs and looks that do not respecting the original design flow of the building. Must come up with a sliding door concept/modulation that is harmonious with the original design";

Plan No.12: 2346 Lucerne for "Replacing fixed windows with a sliding door-Abe and Mary's"; REFUSED for the following reasons: "Though the tenants want to open their spaces to the outside the proposed sliding window modulations are creating individual designs and looks that do not respecting the original design flow of the building. Must come up with a sliding door concept/modulation that is harmonious with the original design";

TO REFUSE the Site Planning and Architectural Integration (PIIA) plans that have

l'objet d'une recommandation défavorable du CCU lors de la réunion tenue le 7 septembre 2018 et prolongée le 11 septembre 2018 pour les plans N°19 à N°35:

Plan N°5 : 180, Jasper pour « Modifier une ouverture pour construire un balcon au 2ème étage »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Cette intervention brise la verticalité et ôte le caractère intéressant de l'angle »;

Plan N°11 : 139, Normandy pour « Marquise avant – Re-soumission pour les détails de construction, les colonnes et échantillons »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le comité a examiné les détails qui ont été approuvés dans le permis émis et les photos de la construction telle que réalisée : il y a une non-conformité dans le détail réalisé qui est refusé. Le comité ne croit pas que tout autre changement approuvé puisse être construit avec le raffinement et le détail montrés dans les dessins. Le permis original doit être exécuté tel qu'approuvé et l'entrée et la marquise doivent être reconstruites telles qu'elles étaient à l'origine »;

Plan N°17B : 2211, Laird pour : « Échantillon du déclin de bois - horizontal »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le revêtement horizontal n'est pas approuvé relativement à l'application autour de la porte avant. Suggestion : Des lattes verticales plus minces; des échantillons sont requis pour approbation »;

Poursuite de la réunion : 11 septembre 2018

Plan N°31 : 2227, Fleming pour « Changement du revêtement du toit : bardeau pour revêtement métal »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Le style et profil du revêtement métallique choisi ne s'intègrent pas à l'architecture de la maison »;

Plan N°34 : 638, Kindersley pour « Rampe d'accès pour handicapés en façade et adjacente à la ligne mitoyenne (PAD) »; REFUSÉ pour les raisons suivantes: « Ce type d'installation n'est pas permis en façade parce que trop massive et a un impact négatif sur la propriété voisine jumelée. Suggère de faire l'installation sur le côté vers l'arrière »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

been the subject of an adverse recommendation of the CCU at its meeting held on September 7, 2018 and extended on September 11, 2018 for the plans No.19 to No.35:

Plan No.5: 180 Jasper for "Modifying an opening to build a balcony to the 2d floor"; REFUSED for the following reasons: "This intervention breaks up the verticality and takes away the interesting corner feature";

Plan No.11: 139 Normandy for "Front canopy – Resubmission of construction details, columns and samples"; REFUSED for the following reasons: "Committee has reviewed the details that were approved in the issued permit and the photos of as-built, there is a non-conformity in the as-built detailing that is refused. The committee has no confidence that any other changes approved will be built with the refinement and detailing the drawings show. Must execute original permit as approved and rebuild entrance and canopy as it originally was";

Plan No.17B: 2211 Laird for: "Wood siding finish - horizontal installation"; REFUSED for the following reasons: "Horizontal siding not approved in function with the application around the front door. Suggested; vertical laths to be thinner ; samples are required for approval";

Extended meeting : September 11, 2018

Plan No.31: 2227 Fleming for "Changing the roofs' covering: shingles to metal"; REFUSED for the following reasons: "The style and profile of the chosen metal finish do not integrate into the home's architecture ";

Plan No.34: 638 Kindersley for "Handicaped ramp in the front yard (PAD)"; REFUSED for the following reasons: "Such an installation in the front yard is too big and has a negative impact on the semi-detached neighbour. Suggest installing ramp on the side towards the rear";

CARRIED UNANIMOUSLY

12. **Adoption du Règlement no 1380-15 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à la consommation et la possession de cannabis dans les lieux publics**

RÉSOLUTION N° 18-09-09

Objet : Adoption du Règlement no 1380-15 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à la consommation et la possession de cannabis dans les lieux publics

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. chapitre C-19), le Règlement no 1380-15 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à la consommation et la possession de cannabis dans les lieux publics été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 20 août 2018;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil assistant à la présente séance ont déclaré l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le Règlement no 1380-15 modifiant le Règlement no 1380 sur la salubrité, la sécurité, la paix et l'ordre en ce qui a trait à la consommation et la possession de cannabis dans les lieux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. **Adoption du second Projet de règlement no 1441-2 modifiant le Règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait à l'ajout de nouvelles dispositions relativement à la vente au détail du cannabis et ses dérivés de même qu'à la présence d'industrie reliée au cannabis et ses dérivés**

RÉSOLUTION N° 18-09-10

Objet : Adoption du second Projet de règlement no 1441-2 modifiant le Règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait à l'ajout de nouvelles dispositions relativement à la vente au détail du cannabis et ses dérivés de même qu'à la présence d'industrie reliée au cannabis et ses dérivés

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

RESOLUTION N° 18-09-09

Subject : Adoption of By-law No. 1380-15 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to consumption and possession of cannabis in public places

WHEREAS in accordance with section 356 of the Cities and Towns Act (C.Q.L.R. Chapter C-19), By-law No. 1380-15 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to consumption and possession of cannabis in public places was preceded by a filing and a notice of motion given on August 20, 2018;

WHEREAS every member of Council in attendance at the present sitting has stated having read the by-law and waives its reading;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt By-law No. 1380-15 to amend By-law No. 1380 concerning sanitation, safety, peace and order with respect to consumption and possession of cannabis in public places.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 18-09-10

Subject : Adoption of second Draft By-law No. 1441-2 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to new rules concerning the retail sale of cannabis and its derivatives as well as the presence of industries related to cannabis and its derivatives

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le second Projet de règlement n° 1441-2 modifiant le Règlement de zonage no 1441 en ce qui a trait à l'ajout de nouvelles dispositions relativement à la vente au détail du cannabis et ses dérivés de même qu'à la présence d'industrie reliée au cannabis et ses dérivés.

To adopt, in accordance with the Land Use Planning and Development Act (C.Q.L.R., Chapter A-19.1), the second Draft By-law No. 1441-2 to amend Zoning By-law No. 1441 with respect to new rules concerning the retail sale of cannabis and its derivatives as well as the presence of industries related to cannabis and its derivatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

- 14. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement no 1429-2 modifiant le règlement no 1429 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Royal en ce qui a trait à l'interdiction pour certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville**

Objet : Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement no 1429-2 modifiant le règlement no 1429 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Royal en ce qui a trait à l'interdiction pour certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville

Subject : Notice of motion, filing and tabling of Draft By-law No. 1429-2 amending By-law No. 1429 on the Code of Ethics and Good Conduct for Employees of Town of Mount Royal to Prohibit Certain Employees from Holding certain Positions after their Employment with the Town Ends

Le conseiller Jonathan Lang présente, dépose et donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente, le projet de règlement n° 1429-2 modifiant le règlement no 1429 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Mont-Royal en ce qui a trait à l'interdiction pour certains employés d'occuper certains postes après la fin de leurs fonctions à la Ville.

Councillor Jonathan Lang files, tables and gives notice of motion that Draft By-law No. 1429-2 amending By-law No. 1429 on the Code of Ethics and Good Conduct for Employees of Town Mount Royal to Prohibit Certain Employees from Holding certain Positions after their Employment with the Town Ends will be introduced for adoption at a future sitting.

- 14.1 Dépôt et avis de motion du projet de Règlement no 1384-34 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école Carlyle**

La conseillère Erin Kennedy présente le projet de Règlement no 1384-34 modifiant le règlement no 1384 sur la circulation et le stationnement en ce qui a trait au stationnement pour le personnel enseignant de l'école Carlyle et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1384-34 to amend Traffic and parking By-law No. 1384 with respect to parking for Carlyle School and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

- 15. Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération**

Objet : Rapport sur les décisions prises par le conseil d'agglomération

Subject : Report on Decisions rendered by the Agglomeration Council

Le maire Philippe Roy fait rapport des décisions prises lors des dernières séances du conseil d'agglomération.

Mayor Philippe Roy reported decisions taken at the Agglomeration's Council meetings.

16. Orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 18-09-11

Objet : Orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 20 septembre 2018 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 18-09-11

Subject : Orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the September 20, 2018 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R, chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the September 20, 2018 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

17. Affaires diverses

Les membres du conseil informent les personnes présentes de sujets et d'événements passés ou à venir.

18. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 20 h 25 et 8 citoyens s'adressent au conseil. La période de questions se termine à 20 h 52.

19. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 18-09-12

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

De lever la séance à 20 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 18-09-12

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To close meeting at 20:52.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy